AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^{O} 2026-772

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2026 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N^{O} 2026-772 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^{O} 2026-769 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le *Règlement n^{o} 2026-772* a pour objet de modifier le *Règlement n^{o} 2026-769 sur la gestion contractuelle*, afin d'y ajouter une disposition relative à l'évaluation de rendement.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 22 octobre 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca